

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 avril 2016

Délibération n° 2016 - 27/04/2016 – 10

*Avis sur la nomination du directeur du
Centre de prévention et de santé universitaire (CPSU)*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Centre de prévention et de santé universitaire notamment l'article 11, approuvés par le conseil d'administration du 17 décembre 2014

Après en avoir délibéré

rend un avis favorable avec 31 voix pour (unanimité) sur la nomination, par le Président de l'Université, de Monsieur SMOLIK en tant que directeur du Centre de prévention et de santé universitaire (CPSU).

Dijon, le 28 avril 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement